





Legrade

COOPÉRATIVE FÉDÉRÉE DE QUÉBEC

1967

bureau de direction

ALBERT GINGRAS, président
JULES ST-GERMAIN, vice-président
ROLAND BELCOURT
GEORGES CHENARD
JEAN-PAUL DINEL
FERNAND DIONNE
SIMON FORTIN
FERNAND GONTHIER
J.-ARTHUR GUAY
YVES-HENRI JACQUES
LOUIS LAROCHELLE
MÉDARD LASALLE
ALBERT LATENDRESSE
YVON MARCHAND
ISIDORE MARTIN
ROLAND PIGEON
ANDRÉ POISSANT
P.-E. ST-PIERRE

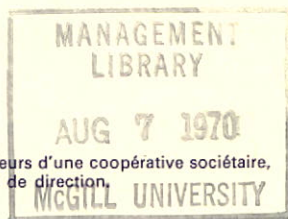
conseil exécutif

ALBERT GINGRAS, président
JULES ST-GERMAIN, vice-président
ROLAND BELCOURT
ISIDORE MARTIN
ROLAND PIGEON

DIRECTEUR GÉNÉRAL
GEORGES-ÉTIENNE TURCOTTE

SECRÉTAIRE
LOUIS-PHILIPPE POULIN

TRÉSORIER
PIERRE VÉZINA



Seuls des cultivateurs, directeurs d'une coopérative sociétaire,
peuvent être élus au bureau de direction.



Messieurs les Délégués,

Nous vous présentons le quarante-cinquième rapport annuel de notre institution. Ce rapport affiche des progrès réconfortants; il révèle aussi les difficultés sérieuses qui ont affecté certains secteurs de nos activités.

Le niveau atteint par notre chiffre d'affaires témoigne éloquentement de la loyauté de nos coopératives sociétaires et de leurs membres. L'accroissement considérable de volume enregistré au cours des récentes années affirme l'affermissement d'une unité plus grande au sein de notre mouvement ainsi qu'une meilleure compréhension des objectifs de la coopération agricole et des impératifs auxquels nous devons obéir pour constituer une véritable puissance économique qui soit nôtre et à notre service.

Face à l'évolution rapide de notre agriculture, des structures commerciales, du marché, nous devons nous interroger constamment sur les meilleurs moyens à notre disposition pour jouer notre rôle le mieux possible et obtenir le maximum d'efficacité de notre action. Cette recherche dépasse la Coopérative Fédérée pour atteindre tout l'ensemble du mouvement. Dans ce domaine, il ne s'agit point d'essayer de faire triompher des conceptions particulières ou des doctrines personnelles. La route à suivre, sur le double plan de l'action et des structures de la coopération agricole, nous sera dictée par les besoins de nos sociétaires, les données de la technique et les conditions de l'économie de l'industrie alimentaire.

Lorsque nous constatons le rythme du développement de nos sociétés coopératives de tous types, le resserrement des liens qui unissent nos unités de base et leur fédération, les progrès considérables accomplis dans l'édification de sociétés plus fortes et plus efficaces et, surtout, la disponibilité des membres, des dirigeants et du personnel vis-à-vis l'effort d'adaptation à accomplir, nous avons la conviction profonde que notre mouvement jouit d'une grande vitalité et aussi d'une grande capacité de se renouveler. Pour tous les agriculteurs qui ont porté le poids du jour dans l'organisation et l'administration de nos sociétés coopératives, pour tous les membres de notre personnel qui ont appuyé nos efforts, pour tous ces collaborateurs de l'extérieur qui ne nous ont point ménagé leur appui, la satisfaction est réelle et les raisons de continuer sont fortes et nombreuses. La motivation ne nous fait pas défaut.

Mais l'ascension vers les sommets ne sera jamais facile. Cette année, par exemple, dans l'une de nos activités principales, soit l'industrie des viandes et des produits de viande, nous avons connu un mauvais sort. Nous avons subi les effets des difficul-

tés générales de l'industrie. Il en va des entreprises commerciales et industrielles, coopératives et autres, comme de nos propres exploitations individuelles. Toutes les années ne se ressemblent pas. Et si nous déplorons le manque à gagner que nous venons de signaler, comment ne pas déplorer aussi la situation économique faite à certaines catégories de nos producteurs.

Les prix de produits importants de notre agriculture québécoise — nous pensons plus particulièrement à la production porcine et aux productions avicoles — ont atteint et sont toujours à des niveaux non seulement inaptes à récompenser convenablement le travail des producteurs mais inaptes aussi à leur permettre, dans le cas de certaines productions, de récupérer leurs dépenses. Une telle situation porte à réfléchir. De nombreux agriculteurs vivent présentement des heures tragiques. Pour un certain nombre d'entre eux, ces heures seront décisives. Il faut souhaiter un redressement rapide de la situation. Certains secteurs de l'agriculture ont un urgent besoin d'interventions énergiques de l'Etat.

Au cours du dernier exercice, nous avons présenté un mémoire à la Commission Royale d'Enquête sur l'Agriculture. Il s'agissait beaucoup plus d'un mémoire du mouvement coopératif agricole que de la Coopérative Fédérée comme telle. Nous avons voulu donner à cette présentation un caractère bien particulier, c'est-à-dire directement relié à la nature et aux objectifs de notre mouvement. Nous avons délibérément évité de dresser une longue liste de suggestions ou de demandes portant sur tous et chacun des problèmes soulevés par une réorganisation complète de l'agriculture québécoise. Un paragraphe de notre mémoire en définissait le sens: "Nous désirons analyser brièvement les composantes du contexte actuel de l'agriculture québécoise et essayer de voir comment ce contexte impose de nouveaux concepts qui doivent, d'après nous, guider une nouvelle organisation de tous les agents qui participent aux activités de l'industrie alimentaire et, cela, aussi bien au niveau de la production qu'à celui de la transformation et de la mise en marché des produits. En somme, nous voulons tenter d'explicitier ce qui nous semble être les nouvelles conditions et les nouvelles structures d'une agriculture à renouveler".

En définissant les conditions à réaliser pour accélérer le processus du progrès de notre agriculture, nous nous sommes aussi efforcés d'analyser quels devraient être la situation et le rôle de la coopération dans cette agriculture renouvelée. Tous ne seront peut-être pas d'accord avec les attitudes que nous avons alors adoptées. Mais nous pouvons

vous assurer que nous avons fait un grand effort de réflexion objective sur l'agriculture et la coopération. Notre mouvement et nos institutions ont un grand rôle à jouer dans la recherche d'une agriculture toujours meilleure. Suivant les modes d'action et les domaines d'activités qui lui sont propres, la coopération agricole devrait toujours se retrouver à la fine pointe du progrès économique de l'agriculture. Bien sûr que dans le temps, la limitation de ses ressources en argent et en hommes ne lui permet pas toujours de réaliser cet objectif. Mais elle doit être consciente de ce devoir et l'accomplir toutes les fois qu'elle le peut, même au risque de l'incompréhension et des critiques négatives.

Ainsi, nous ne pouvons nous tenir à l'écart de tout effort sérieux de développement ou de perfectionnement de l'agriculture. Sur le plan du développement, il est certain que seul l'Etat peut jouer un rôle moteur d'engorgement. Nous devons donc articuler notre action à la sienne et travailler à doter l'agriculture de services coopératifs indispensables à son développement. Par la mise sur pied de coopératives aptes à favoriser et à soutenir tout effort de développement agricole, c'est l'agriculteur lui-même qui prend ses responsabilités et participe activement à sa promotion économique. D'ailleurs tout effort de développement consenti par l'Etat sera fructueux dans la mesure même de la participation de l'agriculteur à tous les éléments des programmes de développement. L'évolution rapide et récente de la coopération laitière québécoise s'inscrit dans ce contexte de développement. Toujours en étroite collaboration avec ses coopératives sociétaires concernées, votre fédération se préoccupe du développement des autres secteurs de l'activité coopérative agricole, et cela plus particulièrement dans les régions qui peuvent bénéficier d'aides spéciales.

Nous continuerons notre travail dans le sens que nous venons d'indiquer. Sur tous les plans, nous essaierons d'être présents tant auprès de l'Etat qu'auprès de nos coopératives sociétaires. Celles-ci peuvent être certaines que nous n'avons pas l'intention, pas plus que dans le passé, d'imposer nos solutions ou les projets que nous pouvons préconiser. Nous préférons suggérer et essayer de convaincre, quitte à modifier nos propositions à la lumière des observations des dirigeants des sociétés et de nos collaborateurs.

Toujours, en pensant aux services améliorés que nous pouvons et devons rendre à nos sociétaires, les cultivateurs, la coopération agricole doit être dynamique. Elle doit demeurer en mouvement. Nous connaissons sûrement des échecs, des difficultés, même des reculs et des temps d'arrêt. Des adversaires ou des victimes de l'incompréhension s'élèveront aussi qui essaieront de freiner notre marche. Mais il vaut mieux être combattu dans l'action que d'être ignoré dans l'inertie. Si nous savons regarder plus loin qu'aujourd'hui, accepter des risques calculés, reconnaître l'évolution des exigences de l'agriculture et demeurer constamment conscients de la nécessaire croissance de notre agriculture et de nos institutions coopératives, notre dynamisme sera alors vraiment générateur d'instruments fructueux de développement agricole.

En novembre dernier, à St-Romuald d'Etchemin, près de Lévis, un très grand nombre de coopérateurs agricoles assistaient à l'inauguration de


notre nouvelle usine de fabrication de concentrés pour aliments du bétail et des oiseaux. Pour le grand public, le fait d'inaugurer une nouvelle usine peut constituer un fait divers. Pour nous de la coopération agricole, cette cérémonie prenait une signification particulière. Car, chaque fois que nous instituons un nouveau service, que nous mettons quelque chose là où il n'y avait rien, nous savons que nous venons de progresser, de franchir un autre pas. Nous éprouvons le même sentiment lorsque nous apprenons qu'une coopérative sociétaire vient d'accomplir un progrès marqué. Dans un cas comme dans l'autre, nous voyons une agriculture mieux servie par une coopération plus utile. C'est cette signification que nous donnons à un événement du genre et qui nous procure une grande satisfaction.

Plus tôt, nous avons noté la limitation de nos ressources. Malgré le facteur-limite important que constituent des ressources financières insuffisantes, vos administrateurs se soucient toujours d'améliorer l'efficacité des services offerts aux coopératives. A la lumière de l'expérience acquise et de la définition de nouveaux besoins, nous accomplissons les gestes possibles. Notre développement et notre efficacité sont liés à nos ressources disponibles. Nous pouvons obtenir des capitaux de sources extérieures au mouvement. Mais cette possibilité est limitée par l'effort que déploient les sociétaires eux-mêmes dans le financement de leur entreprise. Les coopératives sociétaires doivent posséder une part encore plus grande des actifs de la Coopérative Fédérée. C'est une première exigence de toute forme d'aide financière que nous pouvons obtenir de nos bailleurs de fonds. Aussi, encore cette année, votre Bureau de Direction a-t-il convenu de réinvestir dans l'entreprise la plus forte proportion possible des trop-perçus. Nous croyons fermement qu'une telle attitude est sage et saine et nous ne doutons pas qu'elle sera comprise et admise par nos sociétaires.

Dans le même esprit, vos administrateurs ont accordé une attention particulière au problème des comptes recevables. Nous avons convenu de l'application d'une politique de crédit qui devrait nous permettre d'assainir encore davantage notre situation financière. Cependant, une telle politique donnera tous les résultats que nous recherchons seulement si elle est accueillie avec compréhension et esprit de collaboration. Nous demandons cette collaboration.

En terminant, je veux remercier mes collègues du Bureau de Direction et du Conseil Exécutif, les officiers, les membres du personnel, les membres du Comité consultatif des gérants, les dirigeants et le personnel des coopératives sociétaires et nos collaborateurs de nos deux ministères de l'Agriculture. En mon nom personnel et au nom de mes collègues, nous les remercions.

Le président,



FAITS SAILLANTS

	1967	1966	1965
VENTES ET REVENUS			
Services commerciaux et industriels . . .	\$ 101,063,812	\$ 95,698,017	\$ 79,754,848
Courtage	\$ 72,062,739	\$ 59,850,564	\$ 48,510,441
Autres services	\$ 479,971	\$ 408,508	\$ 88,308
TOTAL	\$173,606,522	\$155,957,089	\$128,353,597
Pourcentage des trop-perçus avant ristournes et impôt par rapport aux ventes et revenus			
Services commerciaux et industriels94%	1.56%	1.38%
Courtage38%	.41%	.50%
Trop-perçus avant ristournes et impôt	\$ 1,045,701	\$ 1,726,001	\$ 1,068,300
Ristournes	\$ 797,622	\$ 1,568,693	\$ 681,318
Ristournes réinvesties à long terme par sociétaires	\$ 797,622	\$ 1,333,389	\$ 681,318
Disponibilités	\$ 22,764,066	\$ 21,004,695	\$ 18,110,707
Fonds de roulement	\$ 4,047,677	\$ 3,661,591	\$ 2,220,618
Immobilisations nouvelles	\$ 3,154,592	\$ 881,600	\$ 358,508
Actif global	\$ 39,175,982	\$ 34,102,723	\$ 30,728,863
Amortissement	\$ 660,229	\$ 552,972	\$ 540,035
Coopératives sociétaires*	267	291	310

*La diminution du nombre des coopératives sociétaires reflète le mouvement de concentration des sociétés.



Messieurs les Délégués,

La Coopérative Fédérée vient de terminer une année difficile, comme l'agriculture québécoise dont elle partage les problèmes. Sur les deux plans ce n'est pas le volume qui manque, c'est la marge de contribution aux bénéficiaires. L'augmentation des coûts est telle que même un volume de production accru parvient à peine à les compenser. Les prix à la ferme, sauf pour l'industrie laitière et ses produits, sont avilis et les perspectives d'une amélioration prochaine n'offrent guère d'encouragement. Seul le consommateur y trouve véritablement son compte, pendant que le producteur et souvent le transformateur obtiennent difficilement un retour satisfaisant des ressources employées. Jouant les deux derniers rôles, indirectement tout au moins, la Fédérée éprouve aussi des difficultés et l'effet de cette situation apparaît dans ses activités de transformation et de mise en marché. L'augmentation en spirale des salaires pose un problème de productivité, surtout dans les activités qui requièrent une main-d'œuvre relativement abondante, et impose un réaménagement des opérations permettant d'absorber cette augmentation. Grâce à un volume accru comme à une gestion clairvoyante, les services de distribution de la Fédérée accusent néanmoins des progrès marqués. La polyvalence de ses activités et leur intégration dans l'ensemble offrent alors à l'entreprise entière une sécurité et une rentabilité qui est loin d'être négligeable.

Une chose encourageante néanmoins, c'est l'augmentation moyenne de 11.3% de notre chiffre d'affaires. Nos ventes totalisent \$173 millions comparativement à \$155 millions l'an dernier. Nos bénéfices par ailleurs, pour les raisons expliquées plus haut, sont réduits de \$1,726,000 à \$1,045,000. Nos frais d'exploitation, de distribution, de vente et de finance sont de 0.2% plus élevés qu'ils n'étaient l'an dernier. Seuls nos frais d'administration accusent une baisse de 0.2%, résultat normal de l'augmentation des affaires. Nos services de courtage (grains, produits laitiers, etc.) représentent cette année encore près de 40% de nos ventes totales, ce qui limite substantiellement nos possibilités de gains, tout au moins sur la base du chiffre d'affaires. Sauf dans les salaisons, l'augmentation de nos affaires comme celle des contributions sont très encourageantes. La qualité des

services de la Fédérée y est évidemment pour quelque chose. Si autonomes soient-elles, nos affiliées supportent bien leur fédération. Elles réalisent de plus en plus que la coopération agricole ne peut atteindre à la puissance économique sans la convergence des efforts de ses membres vers des objectifs communs. Ce support, il est indispensable. Pris dans cette spirale des coûts qui augmentent sans cesse, la Fédérée se doit d'accroître son efficacité et d'augmenter son volume afin de pouvoir les absorber et d'améliorer sa part du marché. Son seul recours, c'est la clientèle de ses coopératives sociétaires et le dynamisme de ses activités commerciales et industrielles.

Dans l'analyse de la situation de la Fédérée, au terme de l'exercice précédent, nous écrivions ce qui suit: "Le cultivateur sait que l'agriculture obéit à de nombreux facteurs — biologiques, climatiques, économiques et autres — sur lesquels il n'a pas de contrôle. On ne saurait donc garantir que sera répétée avec une régularité calculée l'ascension dont la Fédérée est témoin cette année". Cet énoncé n'était pas seulement une précaution oratoire. Nous savions alors que la contribution de la division de l'alimentation était exceptionnelle, partiellement attribuable à une situation particulière dans l'industrie des salaisons. Cela devait être passager, car la division dans son ensemble éprouve cette année des difficultés. L'industrie des salaisons connaît en effet une période difficile en Amérique du Nord. Les problèmes technologiques et économiques de l'industrie font se dessiner des situations et des tendances qui caractériseront son évolution. Tendances à la décentralisation de l'industrie et à la spécialisation de ses opérations, phénomène déjà amorcé aux États-Unis. Évolution des habitudes alimentaires. Exigences de plus en plus grandes des ménagères pour des produits préparés ou semi-préparés. Résistance du consommateur à une hausse des prix des matières premières nécessaires à la vie, principalement à l'augmentation du prix des aliments. Concentration de la puissance des acheteurs. Ces changements ou cette évolution obligent à repenser nos entreprises traditionnelles. Cela les oblige à reviser leur système et à envisager diverses options. Quelle que soit la réponse, le défi est d'importance. La Fédérée pour

sa part se doit de le relever, consciente qu'elle est au Québec une partie non négligeable de ce qu'on appelle l'industrie de l'alimentation en même temps qu'elle assure la présence de l'agriculteur à ces divers niveaux auxquels se décide son sort de producteur.

En volume-livres, les ventes des abattoirs et salaisons de la Fédérée marquent néanmoins un léger accroissement. Les abattages totaux sont augmentés de 6%, résultat de l'augmentation de la population porcine puisque les arrivages de bovins, veaux et agneaux ont légèrement diminué durant la même période. Soulignons un fait encourageant et prometteur. La proportion des porcs de catégorie "A" abattus aux abattoirs de la Fédérée atteint cette année 44.0%, comparativement à une moyenne de 39.7% pour la province de Québec et 40.9% pour le Canada entier. Nous y voyons le résultat de nos programmes coopératifs d'intégration porcine, basés sur la qualité des sujets d'élevage, l'alimentation et la gestion rationnelle des troupeaux.

Pour le producteur, l'aviculture enregistre l'une des pires années de son histoire. Et la situation n'est guère meilleure tout le long de la chaîne qui aboutit au consommateur. Les activités avicoles de la Fédérée n'ont pas apporté de contribution aux bénéfices nets de l'entreprise. Il faudrait du reste considérer tous les anneaux de cette chaîne — couvoirs, programmes d'élevages, meuneries, postes de classement, abattoirs — pour juger équitablement des résultats obtenus. C'est l'ensemble qui compte et lui seul permet une appréciation valable de la présence de la coopération agricole en ce domaine. Nous cherchons à renforcer les anneaux les plus faibles de la chaîne.

Le consommateur, particulièrement le coopérateur, aura noté au cours de l'année écoulée une présence plus voyante de la Fédérée dans les médias de publicité. Son petit cuisinier LEGRADE s'est révélé un bon ambassadeur auprès de la ménagère. Nous cherchons les moyens de ne le jamais faire mentir, en offrant un produit d'excellente qualité. Mais nous avons dans la province 40,000 propriétaires des coopératives agricoles. Voyez-vous ces gens décidant tout à coup d'utiliser leur voix ? Quelles répercussions favorables! . . .

L'année 1966-67 a vu mettre à l'épreuve les nouvelles structures de la division des moulées et fertilisants. L'expérience et les résultats dans l'ensemble sont excellents. Après trois augmentations annuelles successives, la dernière année démontre quand même un accroissement des ventes de 8%. Le fait marquant de l'année dans cette division est la construction d'une meunerie ultra-moderne à St-Romuald, inaugurée officiellement le 16 novembre 1967. Longtemps attendu, ce moulin a été construit par la Fédérée non pour affaiblir les meuneries coopératives locales de la région de Québec qu'il est censé desservir. Bien au contraire. C'est pour renforcer leur situation. C'est aussi

pour libérer ou soulager son moulin de Montréal dont la capacité était surtaxée. C'est encore pour fournir aux producteurs des aliments spéciaux que les coopératives ne peuvent ou ne pourraient produire économiquement, en raison de leur volume restreint par rapport aux investissements requis. Il y a dans la fabrication des aliments du bétail des économies d'échelle qu'on ne peut réaliser sans la constitution d'un fort volume de fabrication. Si ce nouveau moulin permet d'éliminer des transports inutiles de Montréal à St-Romuald, la Fédérée est bien consciente par ailleurs qu'elle devra en supporter les charges de propriétaire. Cela aussi est vrai du cultivateur qui doit agrandir sa grange quand les récoltes sont trop abondantes . . .

Il s'est posé dans le domaine des grains des problèmes nouveaux par suite de la location par la Commission des ports nationaux des élévateurs de Québec. Après avoir multiplié les représentations auprès des autorités fédérales à l'encontre du geste posé, la Fédérée a mis en œuvre les moyens qu'elle juge valables pour affronter la situation nouvelle, et cela dans l'unique dessein de protéger ses coopératives sociétaires. Le service des engrais chimiques apporte une contribution valable au bénéfice de la division. Les coopératives-sociétaires ont bien secondé leur fédération, dans l'ensemble. Les engrais CO-OP ont pris la route et s'ajoutent à la nombreuse liste des produits et services que les coopérateurs peuvent retrouver tous sous le même toit. Le service des semences marque cette année encore des progrès relativement au volume des ventes. Mais un marché d'exportation descendant n'a point permis la réalisation des bénéfices anticipés.

C'est devenu un lieu commun de dire que la division des fournitures professionnelles progresse de façon remarquable. L'accroissement en volume d'affaires dépasse 30%. La division fournit à la Fédérée 15% de son chiffre d'affaires et une part considérablement plus importante de ses bénéfices. Le service des accessoires agricoles réalise des trop-perçus améliorés malgré une vive concurrence dans certaines lignes de produits et son chiffre d'affaires s'est accru de 11.5%. Celui du service des pétroles s'est accru de 14.3%, marquant cette année le plus fort volume de son histoire. La Fédérée se préoccupe de sa situation favorable dans le commerce des produits pétroliers, et elle ne néglige rien en vue de raffermir sa position sur un marché caractérisé par la puissance des fournisseurs. Dans ces deux services, nous cherchons particulièrement à perfectionner l'organisation déjà en place en vue d'un meilleur service aux coopératives-sociétaires. Le service de la machinerie agricole marque en chiffres comparatifs une augmentation de volume d'environ 27% alors que ses bénéfices sont plus que doublés. L'année écoulée se distingue par la poursuite d'une étude en profondeur du système coopératif de distribution de la machinerie agricole sous

l'égide de la Fédérée. Cette étude a mis à concours un spécialiste de l'extérieur, les dirigeants du service ainsi que le Comité des gérants de la Fédérée. Un rapport en conséquence a été présenté au Conseil Exécutif qui l'a accepté, sujet évidemment au respect des priorités quant à son exécution. L'année 1968 verra probablement le début de l'implantation de ce nouveau programme de distribution dont l'objectif est un meilleur service au cultivateur. Les centres agricoles, ou postes de vente au détail qui fonctionnent sous l'autorité de la division des fournitures professionnelles ont pris un lent départ. L'expérience acquise nous incite à reviser notre organisation et nos contrôles de cette activité qui, par ailleurs, apporte un volume accru à nos services de gros.


La division laitière de la Fédérée accuse cette année une augmentation de ses ventes de 27%. Les trop-perçus s'en trouvent d'autant améliorés. Mais l'équipe de direction de cette division s'est penchée aussi sur un grand nombre de problèmes inhérents à la direction et la mise en marche des nouvelles usines laitières coopératives régionales. Le service technique a été très actif et chacune des usines nouvelles a pu profiter de l'expérience de l'équipe volante des techniciens mis à leur disposition. L'unification des procédures techniques, comptables et administratives au niveau des usines fournit à la direction de la division une base sérieuse pour formuler les recommandations et les directives appropriées. Un programme de formation du personnel est venu ajouter un élément extrêmement important à la bonne marche des opérations. Ce travail devra être intensifié. Le Comité de l'industrie laitière coopérative a continué son travail indispensable d'orientation, tout en fournissant aux dirigeants des coopératives le moyen d'y collaborer efficacement. L'aide financière apportée à certaines régionales laitières, pour valable qu'elle fût, gêne néanmoins la liquidité des fonds de la Fédérée.

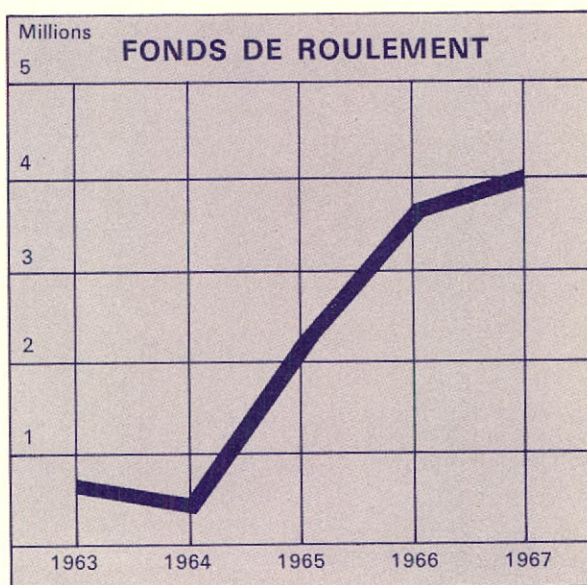
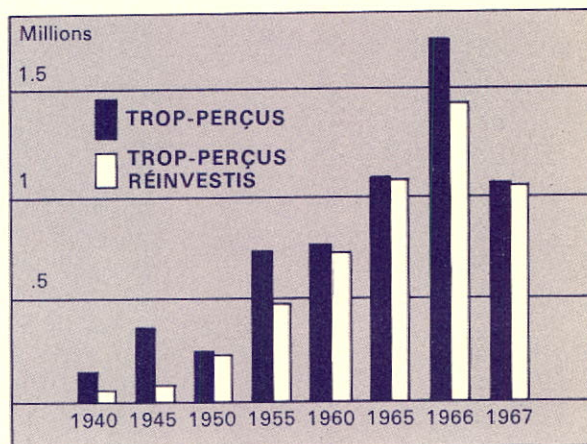
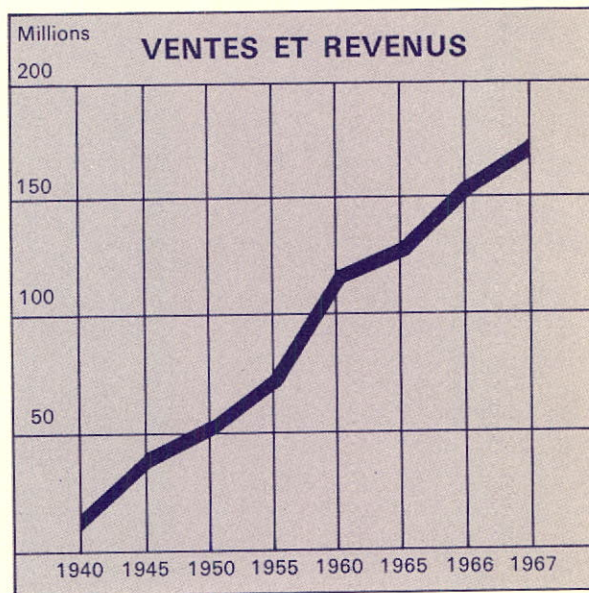
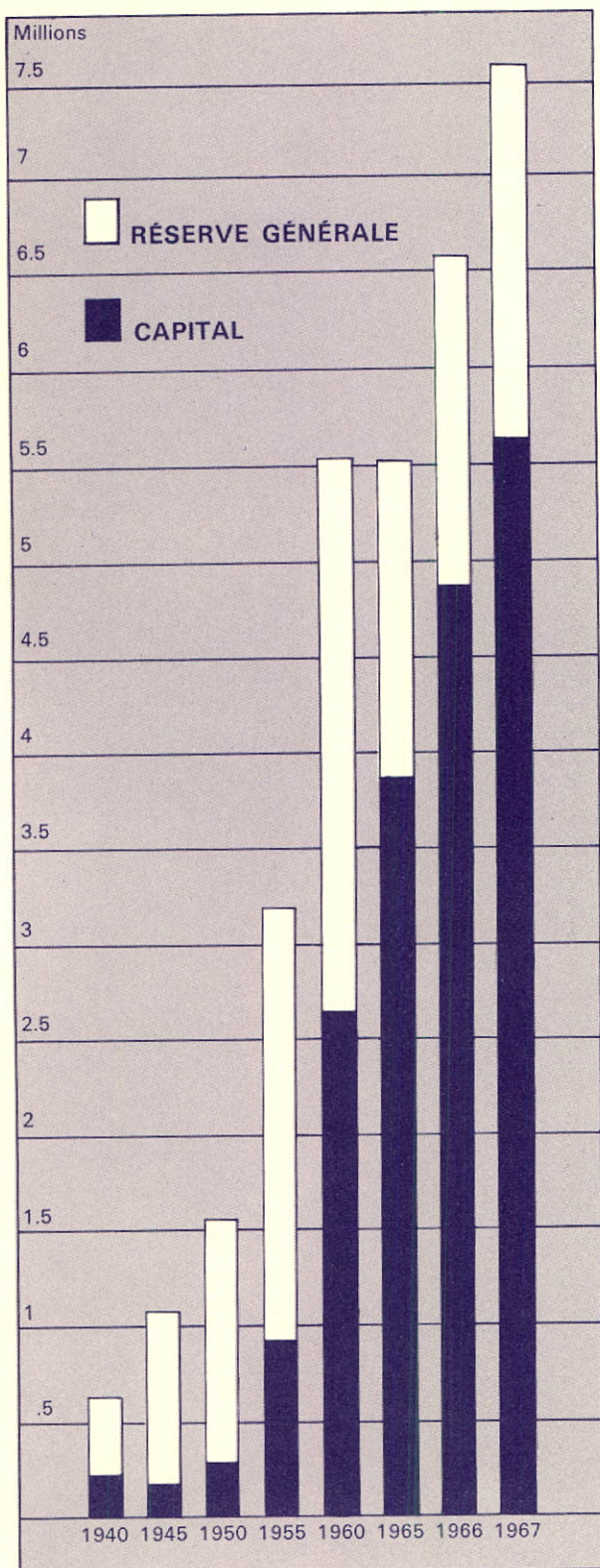
En résumé, disons que la Fédérée marque dans l'ensemble de ses activités de nouveaux progrès. Des décisions sont prises en vue d'améliorer la situation de la division de l'alimentation. Parmi les mesures d'ordre général applicables à toute l'entreprise, mentionnons : la restriction des immobilisations, une surveillance attentive du crédit ainsi que la réduction des dépenses compressibles. Saines pour toutes les catégories d'entreprises, ces mesures sont particulièrement indiquées pour celles qui se développent rapidement. Non seulement la Fédérée doit-elle satisfaire les besoins financiers de ses activités propres, mais on attend d'elle aussi qu'elle compense les carences de même nature chez ses affiliées. Fort heureusement, la plupart des coopératives-sociétaires ont déjà compris qu'elles doivent utiliser d'abord leurs propres ressources pour assurer leur développement et les services de la trésorerie sont à leur disposition pour les aider à solutionner ces problèmes.

Les services administratifs du siège social ont évidemment prêté leur indispensable concours aux divisions opérationnelles que nous venons d'analyser. Trésorerie, secrétariat, contrôle, personnel, relations industrielles, génie et entretien, service juridique : toutes ces activités spécialisées sont au service des opérations de la Fédérée. Certains services, notamment celui du développement et de la revision, sont utilisés pleinement et exclusivement par les coopératives-sociétaires, pendant que les autres sont également disponibles. C'est de la sorte que la Fédérée met à la portée des coopératives agricoles une équipe d'experts capable de les aider à mieux orienter leur action.

Nous nous devons de terminer ce rapport par un mot sur l'actif principal de toute entreprise : les hommes. En même temps qu'à l'équipement, il faut penser à l'équipage . . . Dans la coopérative agricole, les hommes appartiennent à deux catégories. D'abord les sociétaires ou propriétaires qui sont en même temps les clients, et ensuite les employés. Le sociétariat constitue la base d'une coopérative parce que c'est pour lui et par lui qu'elle existe. Aussi devons-nous rendre hommage aux coopératives-sociétaires, et par là à tous leurs membres, pour la confiance qu'elles ont accordée à leur fédération durant l'année écoulée. La deuxième catégorie, celle des employés, n'est pas moins importante. Le personnel de la Fédérée et celui de ses affiliées composent l'équipe qui fait marcher tout le mouvement. Étroitement associés, les dirigeants des coopératives et leur personnel de cadre fournissent le courant. Nous sommes redevables aux uns et aux autres pour leur collaboration. Une mention spéciale s'adresse naturellement au président de la Fédérée et à ses collègues du Conseil d'Administration pour l'appui et la confiance qu'ils nous ont manifestés. Nous voulons aussi remercier de leurs conseils les membres du Comité Consultatif des Gérants. Le fardeau de la direction générale est partagé tous les jours par les membres du Conseil de régie interne auxquels nous disons notre appréciation pour l'appui indispensable qu'ils nous ont constamment prodigué. Et cela est important car, dirait l'humoriste anglais Bernard Shaw : "nous sommes tous ignorants, mais nous n'ignorons pas tous les mêmes choses".

Le directeur général,





PROGRÈS

La coopération laitière québécoise

Au cours des années 1964-65, la coopération laitière québécoise amorçait une autre phase du mouvement de concentration des usines de fabrication de produits laitiers. Ce mouvement se continue toujours. Les objectifs poursuivis par les agriculteurs coopérateurs se résument comme suit :

- Mise au service des producteurs de lait des techniques les plus récentes de fabrication et de conservation des produits laitiers ;
- Possession par les producteurs d'usines leur permettant de bénéficier au maximum de la rentabilité des marchés disponibles ;
- Recherche de la plus grande efficacité possible, tant dans la fabrication que dans la mise en marché, par une plus grande unité de la direction technique, de la direction administrative et de la direction commerciale de la coopération laitière québécoise, en édifiant les structures nécessaires à cette fin au sein de la Coopérative Fédérée.

Actuellement, la coopération laitière québécoise peut assurer la transformation d'au-delà de deux milliards de livres de lait par an. Des projets sont en voie de réalisation qui porteront cette capacité à plus de deux milliards et demi de livres de lait par an. Déjà, les usines laitières coopératives du Québec produisent plus du quart de la production canadienne annuelle totale du lait en poudre.

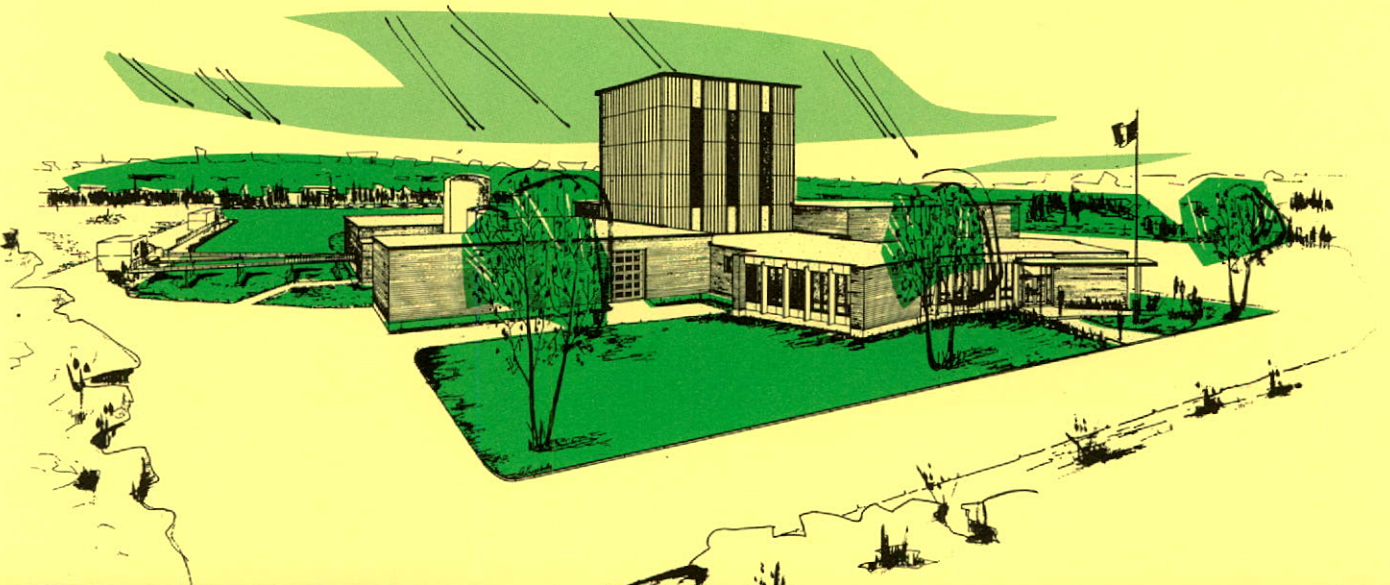
Les coopératives laitières opèrent présentement quinze usines régionales. A quelques exceptions près attribuables à l'acquisition d'usines déjà établies, chacune de ces usines est située au centre d'un bassin laitier dont les limites territoriales ont été tracées en

tenant compte de tous les facteurs d'ordre technique et économique. L'élaboration et la coordination de l'action des coopératives laitières et de leurs opérations de fabrication et de commercialisation sont assurées par le Comité de l'industrie laitière coopérative qui agit à titre consultatif auprès du Conseil d'Administration et de la division de l'industrie laitière de la Coopérative Fédérée.

De tels progrès ne s'accomplissent pas sans la présence d'un bon esprit coopératif chez un grand nombre d'agriculteurs disposés à fournir un effort continu dans la poursuite de leurs objectifs. Si beaucoup d'agriculteurs ont assuré par leurs seules ressources l'édification de leurs usines laitières modernes, l'Etat a accordé son appui en certaines régions. Dans la région du Bas St-Laurent, l'aide conjuguée d'ARDA-Québec et d'ARDA-Canada a complété l'effort des agriculteurs. Il faut prévoir qu'ailleurs, des coopératives laitières régionales bénéficieront éventuellement d'une aide consentie par l'Etat du Québec en vertu des dispositions de son programme d'aide à la modernisation des usines laitières québécoises.

Mais toute forme d'aide offerte par l'Etat serait impuissante à doter le Québec d'un réseau d'usines laitières coopératives modernes si, dans toutes les régions, n'existaient pas des groupes d'agriculteurs disposés à consentir volontairement des contributions en rapport avec leurs ressources. Les progrès accomplis jusqu'ici témoignent de la bonne volonté de beaucoup. Leur action collective leur permet de posséder et de diriger eux-mêmes des entreprises qui complètent le travail de l'exploitation agricole et lui ouvrent les portes du grand marché.

Nouvelle usine-type des coopératives laitières régionales.



Une étape importante dans la fabrication des aliments du bétail

En novembre dernier, en présence d'au-delà de deux mille cultivateurs membres de sociétés coopératives agricoles, la Coopérative Fédérée inaugurait une nouvelle usine de fabrication d'aliments concentrés pour le bétail. Cette usine, érigée au Centre Industriel de St-Romuald d'Etchemin, comté de Lévis, marque une autre étape importante dans le développement de la fabrication des aliments pour bétail par le mouvement coopératif agricole québécois. Bâtie moins de cinq ans après la modernisation complète de l'usine de Montréal, sise dans le quartier St-Henri, elle témoigne du progrès considérable accompli en quelques années seulement dans le domaine des provendes par les coopératives d'approvisionnement de la ferme et leur fédération.

D'une dimension de 42' par 72' par 125' de hauteur, l'usine de St-Romuald a une capacité de fabrication de 150 à 200 tonnes par jour. L'entrepôt adjacent mesure 60' par 175' et peut contenir 520 tonnes de concentrés et moulées. Les silos et carrés d'entreposage ont une capacité totale de 1,581 tonnes d'ingrédients. Ajoutons que l'aménagement de l'usine est conforme à toutes les plus récentes techniques de la fabrication des aliments pour bétail, techniques appliquant les principes de l'automation et dotant les opérations d'une très grande versatilité.

La vocation principale de l'usine sera la fabrication d'aliments concentrés utilisés dans les moulées CO-OP. Située dans l'Est du Québec, cette nouvelle usine contribuera à l'amélioration et à l'accélération du service offert par la Coopérative Fédérée aux coopératives agricoles de cette grande région. Notons aussi que de sa conception à sa réalisation, tant pour l'érection de l'immeuble et pour l'aménagement technique, cette usine est une œuvre entièrement québécoise.

Rappelons ici quelques paroles que le président de la Coopérative Fédérée, M. A. Gingras, prononçait à l'occasion de l'inauguration de l'usine, paroles qui

traduisent bien un sens particulier de l'effort coopératif des cultivateurs: "En nous donnant les meilleurs outils possibles, nous avons du même coup édifié des entreprises collectives professionnelles, de caractère local, régional ou provincial, qui, tous ensemble, contribuent à renforcer énormément l'économie agricole québécoise et, heureusement, il s'agit d'une force sous notre contrôle, qui est notre propriété commune et qui est à notre service. De plus, tous ces outils, toutes ces coopératives qui sont nôtres, ont doté notre province d'un mouvement économique, né à l'image de notre milieu, qui contribue sa grande part au développement de l'économie québécoise. Nous ne voulions pas détruire et nous n'avons pas détruit. Nous voulions bâtir, construire quelque chose, édifier des entreprises qui soient les nôtres. Nous avons bâti. Et cette usine que nous inaugurons tous aujourd'hui est un autre résultat concret et positif de cet effort d'organisation économique des coopérateurs agricoles québécois. Cette usine témoigne du dynamisme de la coopération québécoise. Plus que les déluges de mots, elle affirme aussi la volonté de vivre et de prospérer des coopérateurs agricoles, de leur désir de participer personnellement et activement à la vie économique de l'agriculture moderne, de leur décision de se doter collectivement d'entreprises de service qui soient la propriété des gens du milieu."

Nouvelle usine de fabrication d'aliments du bétail construite par la Coopérative Fédérée à St-Romuald d'Etchemin (Lévis).



Un instrument de participation au développement agricole

Le véritable développement agricole est d'abord la recherche d'une plus grande productivité ou d'une plus grande efficacité de l'effort de l'homme. C'est la recherche de la meilleure utilisation possible du sol, de la machine, du bâtiment, du travail de l'agriculteur. C'est la recherche d'une agriculture concurrentielle sur tous les marchés accessibles.

Envisagé dans cette perspective, le développement agricole appelle la mise en œuvre de toute une gamme de moyens, relevant de l'organisation économique et de la technique, aptes à agir tant au niveau de l'exploitation agricole individuelle qu'à celui de toutes les fonctions nécessaires à l'approvisionnement de la ferme et à la mise en marché des produits. Dans ce long processus de la production des aliments, la ferme est une étape située à mi-chemin entre l'amont et l'aval, entre les sources de matières premières et le marché. Le développement agricole ne peut se résumer au seul développement de la ferme. Il implique aussi l'édification de tout un réseau de services para-agricoles, sorte de structure d'accompagnement, qui faciliteront et valoriseront tout effort déployé au niveau de la ferme.

C'est dans un tel concept moderne de développement agricole que la coopération, les coopératives de tous les types, s'affirme comme l'un des grands instruments de participation des cultivateurs au développement de l'économie agricole. Par la coopération, par son adhésion à une action collective professionnelle qui l'amène à dépasser son exploitation individuelle pour participer à la mise en œuvre, à la direction et au développement des services économiques para-agricoles qui soutiennent sa propre entreprise, l'agriculteur s'intègre à toute la vie économique de l'agriculture et constitue ainsi sous sa propre autorité, par la propriété de ses instruments de promotion économique, des centres de décision valables au sein de l'économie agricole.

Sur le plan social, la coopération est un instrument de promotion des hommes. Tout effort de développement amène normalement l'évolution de l'esprit des hommes.

Cet esprit de développement s'alimente du désir de se joindre à d'autres pour multiplier, bâtir, perfectionner tout ce qui peut contribuer à une meilleure récompense du travail. Ce désir s'exerce dans l'effort coopératif. On s'y retrouve au service de soi et des autres. Et l'homme se sent plus utile et plus grand.

Sur le plan économique, la coopération est un instrument de concentration des moyens. Les moyens de chacun sont faibles ; les moyens de tous sont puissants. Par la coopération, on dresse un faisceau de moyens qui multiplie les possibilités d'action de chacun. Alors, on peut accepter de grandes responsabilités en face de grandes possibilités. On peut édifier des entreprises au service de tous. On peut se donner soi-même toute la gamme des services professionnels économiques dont on a besoin. On participe au développement économique de sa profession. Et on conserve dans le milieu la propriété et le contrôle de ses instruments collectifs de développement agricole. On ne dira pas "ils ont fait telle chose" mais bien "nous avons fait telle chose". C'est la différence entre l'esprit de dépendance et l'esprit d'initiative.

Cependant, de quelque direction que vienne l'initiative du développement agricole, il est certain que le rôle qu'y joueront les cultivateurs et leurs coopératives repose, dans une très grande mesure, sur eux. Les coopérateurs et les coopératives y participeront activement suivant la conscience que pourront avoir les membres et les dirigeants des possibilités et des responsabilités propres aux formes coopératives d'action économique. Les coopératives doivent se donner une physionomie et un élan qui leur soient propres et cultiver le sens de leur raison d'être et le souci d'atteindre leurs objectifs par les moyens les plus efficaces.

Née fondamentalement de l'idée de la participation de la population à la vie économique, la coopération peut être un grand instrument de développement agricole. Puisse la coopération agricole québécoise s'acquitter efficacement de cette fonction.



TOUT SOUS UN MÊME TOIT

Tout sous un même toit! C'est plus qu'un slogan publicitaire. C'est l'expression du concept de service global offert aux cultivateurs québécois par les coopératives agricoles d'approvisionnement. Qu'il s'agisse d'une coopérative spécialisée dans l'approvisionnement de la ferme en fournitures professionnelles de toutes sortes ou d'une coopérative polyvalente offrant à ses membres toute la gamme des services nécessaires à l'exploitation de la ferme, l'agriculteur doit pouvoir tout trouver sous un même toit.

Les exigences de son travail le veulent ainsi. L'agriculteur moderne et progressif ne peut dépenser des heures, surtout pendant la saison des grands travaux agricoles, pour aller à la recherche des instruments et des produits dont il a besoin pour bien exécuter son travail. C'est le rôle de la coopération agricole d'approvisionnement de mettre à sa disposition, en un endroit bien localisé, les services commerciaux et industriels qu'il requiert.

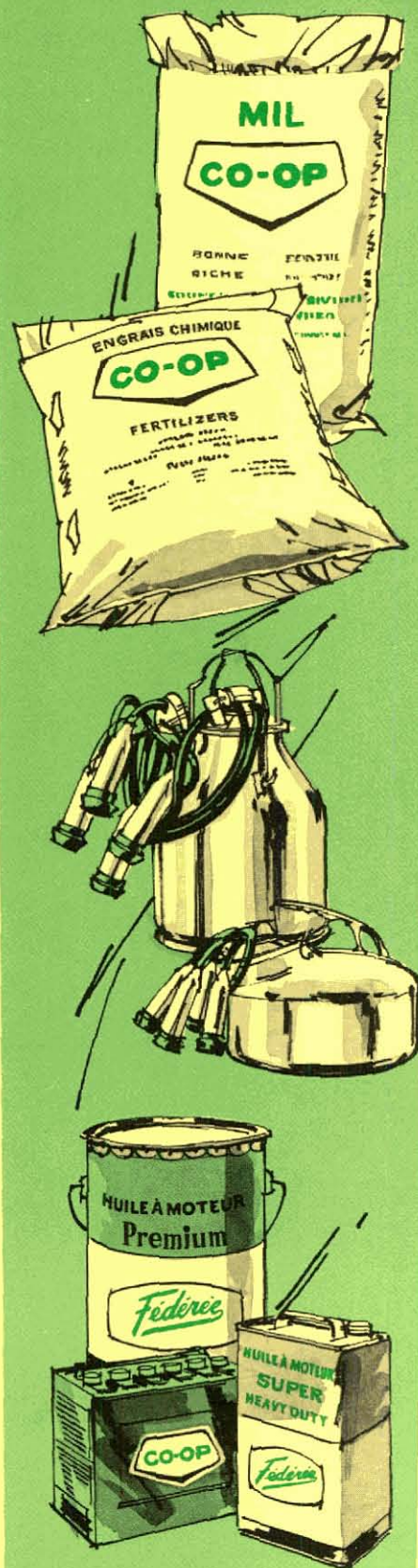
Et de plus en plus, l'agriculteur se déplacera de moins en moins pour se procurer des produits d'utilité professionnelle. C'est la coopérative qui ira le rejoindre chez lui, prévenant ses besoins en produits et en conseils techniques.

On dira que c'est la coopération de demain. Cette coopération est déjà présente parmi nous. Ses préoccupations dépassent la vente du produit. Elle offre aux coopérateurs des programmes parfaitement au point concernant la production animale, la protection des cultures, la fertilisation des sols, etc.

Le produit lui-même n'est qu'un élément du programme d'aide technique et économique. Car l'agriculteur progressif recherche d'abord des programmes d'opérations qu'il peut appliquer en toute confiance, sachant que la connaissance parfaite de ses problèmes est à l'origine des caractéristiques de ces programmes de production et de protection.

À l'enseigne CO-OP, il y a tous les produits dont l'agriculteur progressif a besoin. Mais il y a plus. Il y a ces programmes de production agricole CO-OP qui assurent à l'exploitant les résultats d'une technique éprouvée.

La coopération agricole d'approvisionnement de la ferme, dont la fabrication des aliments du bétail est le pivot des activités, peut et doit être une aide indispensable à la promotion d'une meilleure agriculture.



COOPÉRATIVE FÉDÉRÉE DE QUÉBEC et ses filiales

ÉTAT CONSOLIDÉ DES OPÉRATIONS pour l'exercice terminé le 28 octobre 1967 (avec chiffres comparatifs pour 1966)

	1967		1966*	
VENTES ET REVENUS	\$173,606,522	100.0%	\$155,957,089	100.0%
COÛT DES MARCHANDISES VENDUES	153,601,851	88.5%	137,457,525	88.2%
TROP-PERÇUS BRUTS	<u>\$ 20,004,671</u>	<u>11.5%</u>	<u>\$ 18,499,564</u>	<u>11.8%</u>
DÉPENSES				
Main-d'œuvre, salaires et bénéfices marginaux. . . .	\$ 11,703,093	6.7%	\$ 10,525,218	6.7%
Frais d'exploitation.	2,615,001	1.5%	2,040,557	1.3%
Frais de distribution et de vente.	1,884,071	1.1%	1,608,406	1.0%
Frais généraux d'administration.	1,258,846	.7%	1,282,463	.8%
Frais de finance.	837,730	.5%	763,947	.5%
Amortissement.	660,229	.4%	552,972	.4%
	<u>\$ 18,958,970</u>	<u>10.9%</u>	<u>\$ 16,773,563</u>	<u>10.7%</u>
TROP-PERÇUS AVANT RISTOURNES ET IMPÔT	<u>\$ 1,045,701</u>	<u>.6%</u>	<u>\$ 1,726,001</u>	<u>1.1%</u>

* Certains chiffres de 1966 ont été regroupés pour fins de comparaison avec ceux de 1967.

COOPÉRATIVE FÉDÉRÉE DE QUÉBEC et ses filiales

ACTIF

	1967	1966*
DISPONIBILITÉS		
Comptes et billets à recevoir, déduction faite des provisions : 1967 \$657,108 ; 1966 \$552,000	\$13,150,619	\$10,923,252
Stocks de marchandises, au moindre du prix coûtant ou de la valeur du marché	8,975,048	9,376,233
Marge sur beurre en entrepôt selon plan "B"	51,437	62,536
Frais reportés	568,662	515,671
Placements à court terme	18,300	127,003
	<u>\$22,764,066</u>	<u>\$21,004,695</u>
COMPTES À RECEVOIR à plus d'un an, déduction faite des provisions : 1967 \$37,536 ; 1966 \$84,896	<u>\$ 614,272</u>	<u>\$ 193,560</u>
PLACEMENTS (au coût)		
Actions, obligations, certificats et dépôts	<u>\$ 618,686</u>	\$ 380,326
Hypothèques et billets à recevoir	200,000	362,000
Impôt spécial remboursable	9,043	12,800
	<u>\$ 827,729</u>	<u>\$ 755,126</u>
DÉPOT EN FIDUCIE pour fins d'immobilisations en cours	<u>\$ 241,990</u>	\$ —
IMMOBILISATIONS (note 2)		
Terrains, bâtisses, machinerie et outillage, matériel roulant, améliorations locatives, au coût	\$15,190,597	\$12,121,193
Amortissement accumulé	(6,864,126)	(6,268,023)
Plus-value d'évaluation	6,099,548	6,099,548
	<u>\$14,426,019</u>	<u>\$11,952,718</u>
AUTRES ACTIFS		
Achalandage	\$ 1	\$ 1
Frais d'escompte et d'émission d'obligations et de débetures (amortissement déduit)	301,905	196,623
	<u>\$ 301,906</u>	<u>\$ 196,624</u>
Pour le Bureau de Direction ALBERT GINGRAS, Président JULES SAINT-GERMAIN, Vice-président	<u>\$39,175,982</u>	<u>\$34,102,723</u>

* Certains chiffres de 1966 ont été regroupés pour fins de comparaison avec ceux de 1967.

BILAN CONSOLIDÉ AU 28 OCTOBRE 1967 (avec chiffres comparatifs au 29 octobre 1966)

PASSIF

	1967	1966*
EXIGIBILITÉS		
Emprunt de banque (articles 86 et 88) et chèques en circulation non compensés	\$ 9,099,307	\$ 9,552,352
Comptes et billets à payer	7,895,787	5,418,992
Impôt estimatif à payer (note 3)	—	76,500
Frais courus	780,135	1,008,475
Emprunts sur billets	—	306,189
Ristournes à payer	—	235,304
Versements sur dette à long terme échéant à moins d'un an	941,160	745,292
	<u>\$18,716,389</u>	<u>\$17,343,104</u>
DETTE À LONG TERME		
Obligations en cours :		
Coopérative Fédérée de Québec		
Hypothèque générale à fonds d'amortissement — 5¼% — 1969 . . .	\$ 1,387,000	\$ 1,584,000
1ère hypothèque remboursable en séries et à fonds d'amortissement — 5¼%, 6% — 1968-1971	869,500	1,100,000
Legrade Inc.		
1ère hypothèque remboursable en séries et à fonds d'amortissement — 5%, 5½% — 1968-1972	772,000	933,500
Les Abattoirs de l'Est Limitée		
1ère hypothèque à fonds d'amortissement — 7½% — 1987	1,500,000	—
Débentures, série "A" à fonds d'amortissement — 7% — 1976	916,000	1,000,000
Débentures, série "B" — 7% — 1973	1,500,000	—
Débentures, série "C" à fonds d'amortissement — 7½% — 1979	1,000,000	—
Débentures, série "E" — 6% — 1971	968,000	1,000,000
Billets à terme — 4¾%, 5¼%, 7% — 1968-1972	173,920	475,764
Ristournes des sociétaires — 5% — 1968, 1969, 1977	724,705	800,442
Hypothèques à payer — 7%, 7½% — 1967-1976	94,720	163,740
	<u>\$ 9,905,845</u>	<u>\$ 7,057,446</u>
Moins : Échéances à moins d'un an	941,160	745,292
	<u>\$ 8,964,685</u>	<u>\$ 6,312,154</u>
AVOIR DES SOCIÉTAIRES		
Capital social (note 4)	\$ 4,862,901	\$ 4,826,889
Surplus général (notes 3, 5 et 7)	2,750,708	1,739,277
Excédent d'évaluation	3,881,299	3,881,299
	<u>\$11,494,908</u>	<u>\$10,447,465</u>
	<u>\$39,175,982</u>	<u>\$34,102,723</u>
ENGAGEMENTS (note 6)		

*Les notes explicatives ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

COOPÉRATIVE FÉDÉRÉE DE QUÉBEC et ses filiales

NOTES RELATIVES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AU 28 OCTOBRE 1967

Note 1 — **Base de consolidation** — Les états financiers consolidés comprennent les comptes de Coopérative Fédérée de Québec et de ses filiales en propriété exclusive, savoir :

Legrade Inc., Les Abattoirs de l'Est Limitée,	Les Élévateurs "Fédérée" Limitée, Coopérative Canadienne du Bétail de Québec Limitée,	Les Produits Mont-Joli Ltée, Les Semences du Québec Ltée.
--	--	--

Note 2 — **Immobilisations**

a) **Évaluation** — Au 30 octobre 1965, M. Eugène Thérien, d.s.p., m.a.i., a établi la valeur de remplacement dépréciée de toutes les immobilisations à cette date. Au 10 octobre 1966, il a évalué, sur la même base, les immobilisations de Les Semences du Québec Ltée dont l'acquisition effective date du 1er juillet 1966. Ces évaluations sont reflétées au bilan. Les acquisitions depuis ces dates ont été comptabilisées au prix coûtant.

b) **Amortissement** — Le coût en capital non amorti pour fins d'impôts au début de l'exercice a servi de base au calcul de l'amortissement et les taux maximums permis par les lois de l'impôt sur le revenu ont été utilisés. Les immobilisations faites au cours de l'exercice ont été amorties aux mêmes taux en proportion du nombre de mois pendant lesquels elles ont été utilisées.

c) **Plus-value d'évaluation** — Aucun amortissement n'a été calculé sur la plus-value d'évaluation des immobilisations.

d) **Option** — En vertu du contrat de vente intervenu entre Coopérative Laitière du Sud de Québec et Les Abattoirs de l'Est Limitée, cette dernière a consenti, au vendeur, une option de racheter en tout temps les actifs vendus et les acquisitions subséquentes.

Note 3 — **Impôt estimatif à payer** — Pour l'exercice financier terminé le 28 octobre 1967, l'allocation du coût en capital réclamée pour fins d'impôts excède l'amortissement porté aux livres par \$224,222. Les excédents ainsi réclamés se totalisent à \$721,449 au 28 octobre 1967 et les impôts sur le revenu pourraient être augmentés dans les années à venir si l'amortissement porté aux livres excédait l'allocation du coût en capital alors réclamée.

Les ristournes sur les trop-perçus de l'exercice n'ayant pas été déclarées au 28 octobre 1967, l'impôt exigible n'a pas été inscrit aux états financiers. Toutefois, par suite des ristournes déclarées par les directeurs lors de leur assemblée du 31 janvier 1968, l'impôt sur les opérations de l'exercice ne devrait pas excéder \$4,000.

Note 4 — **Capital social** — En vertu de sa loi constitutive, le montant du capital social autorisé de Coopérative Fédérée de Québec est de \$5,000,000, divisé en \$2,500,000 d'actions privilégiées et \$2,500,000 d'actions ordinaires. Les actions privilégiées sont rachetables et les actions ordinaires sont achetables sur résolution du Bureau de direction et peuvent être réémises, en autant que les prescriptions des actes de fiducie relatives au rachat ou à l'achat d'actions du capital sont respectées. Coopérative Fédérée de Québec a demandé à La Législature du Québec de porter son capital autorisé à \$20,000,000, dont \$10,000,000 en actions privilégiées et \$10,000,000 en actions ordinaires.

Souscrit et acquitté —

Actions privilégiées Série "A", 1960, d'une valeur nominale de \$10 chacune, rachetables	\$ 693,030
Actions privilégiées Série "A", 1961, d'une valeur nominale de \$10 chacune, rachetables	429,620
Actions privilégiées Série "B", 1966, d'une valeur nominale de \$10 chacune, rachetables au plus tard en 1986	659,620
Actions privilégiées Série 1967, d'une valeur nominale de \$10 chacune, rachetables au plus tard en 1987	712,450
Actions ordinaires de qualification, d'une valeur nominale de \$10 chacune, convertibles en actions privilégiées d'une même dénomination et rachetables	24,650
Actions ordinaires de qualification, classe "A", d'une valeur nominale de \$25 chacune, achetables	971,675
Actions ordinaires classe "B" non votantes, d'une valeur nominale de \$25 chacune, achetables	1,359,750

Souscrit et partiellement acquitté —

Un solde provenant du paiement de ristournes en actions de \$5,160 pour des actions privilégiées non cotisables et de \$6,946 pour des actions ordinaires non cotisables demeure au crédit du capital des sociétaires, étant donné que les montants individuels ne sont pas suffisants pour atteindre la valeur nominale de ces actions	12,106
	<u>\$4,862,901</u>

Note 5 — **Ristournes** — Conformément aux dispositions de la loi constitutive et des règlements, les directeurs, lors de leur assemblée du 31 janvier 1968, ont déclaré, à même les trop-perçus de l'exercice, des ristournes dont le montant s'élève à \$797,622 et ils ont résolu que le paiement en sera fait par l'attribution d'actions privilégiées, après que les modifications au capital social mentionnées à la note 4 auront été approuvées.

COOPÉRATIVE FÉDÉRÉE DE QUÉBEC et ses filiales

Note 6 — Engagements

- a) Coopérative Fédérée de Québec a signé avec la Cie du Marché Central Métropolitain Ltée, dont elle détient plus de 20% du capital-actions ordinaire, deux baux : l'un, pour une période de 30 ans, à compter du 1er mai 1960, à un loyer annuel minimum de \$172,200, l'autre, pour une période de 15 ans, à compter du 1er décembre 1962, à un loyer annuel minimum de \$31,000.
- b) La perte possible sur les engagements pris avant la fermeture de l'exercice financier résultant de la dévaluation de la livre sterling ne devrait pas excéder \$100,000 lorsque les négociations en cours auront été complétées.
- c) Les garanties ou cautionnements consentis et non couverts spécifiquement par des biens, droits ou actifs gagés ou nantis s'élèvent à \$300,000.

Note 7 — Le trop-perçu résultant des ventes de machinerie aux distributeurs a été comptabilisé lors de la vente, plutôt que lors de l'encaissement tel qu'antérieurement, par suite du changement de la politique de vente à ces clients. Conséquemment, un trop-perçu de l'ordre de \$140,000 n'a pas été reporté aux exercices futurs.

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Aux Sociétaires de Coopérative Fédérée de Québec,

Nous avons examiné le bilan consolidé de Coopérative Fédérée de Québec et ses filiales au 28 octobre 1967 ainsi que les états consolidés des opérations, de surplus général et de la provenance et de l'utilisation des fonds pour l'exercice terminé à cette date et nous avons obtenu tous les renseignements et explications que nous avons demandés. Notre examen a comporté une revue générale des procédés comptables ainsi que les sondages des registres comptables et autres preuves à l'appui que nous avons jugé nécessaire de faire dans les circonstances.

A notre avis, ces états financiers, compte tenu des notes s'y rapportant, présentent fidèlement la situation financière de Coopérative Fédérée de Québec et ses filiales au 28 octobre 1967 ainsi que les résultats de leurs opérations et de la provenance et de l'utilisation des fonds pour l'exercice terminé à cette date, tel que l'indiquent les livres et comptes et conformément aux principes comptables généralement reconnus, sauf tel qu'expliqué à la note 2c, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent exception faite du changement mentionné à la note 7.

BOULANGER, FORTIER, RONDEAU & CIE,
Comptables agréés

le 31 janvier 1968.

COOPÉRATIVE FÉDÉRÉE DE QUÉBEC et ses filiales

ÉTAT CONSOLIDÉ DU SURPLUS GÉNÉRAL pour l'exercice terminé le 28 octobre 1967
(avec chiffres comparatifs pour 1966)

	1967	1966*
Solde au début de l'exercice	<u>\$1,739,277</u>	<u>\$1,676,016</u>
Ajouter:		
Trop-perçus avant ristournes et impôt (note 7)	\$1,045,701	\$1,726,001
Bénéfice net sur vente de placements et sur rachat d'obligations, de débentures et de capital privilégié	12,693	3,887
Régularisation des impôts d'années antérieures	848	(2,132)
	<u>\$1,059,242</u>	<u>\$1,727,756</u>
Déduire:		
Ristournes (note 5)	\$ —	\$1,568,693
Impôt estimatif (note 3)	—	76,500
Perte (profit) sur vente d'immobilisations	1,510	(4,715)
Impôt américain retenu à la source sur ristournes	6,962	3,642
Amortissement de l'escompte sur obligations et débentures	<u>39,339</u>	<u>20,375</u>
	<u>\$ 47,811</u>	<u>\$1,664,495</u>
Solde à la fin de l'exercice	<u>\$2,750,708</u>	<u>\$1,739,277</u>

* Certains chiffres de 1966 ont été regroupés pour fins de comparaison avec ceux de 1967.

COOPÉRATIVE FÉDÉRÉE DE QUÉBEC et ses filiales

ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA PROVENANCE ET DE L'UTILISATION DES FONDS
pour l'exercice terminé le 28 octobre 1967
(avec chiffres comparatifs pour 1966)

	1967	1966
FONDS DE ROULEMENT AU DÉBUT DE L'EXERCICE	<u>\$3,661,591</u>	<u>\$2,220,618</u>
Provenance des fonds		
Trop-perçus avant ristournes et impôt	\$1,045,701	\$1,726,001
Ristournes déclarées	—	(1,568,693)
Impôt estimatif	—	(76,500)
	<u>\$1,045,701</u>	<u>\$ 80,808</u>
Dépense ne requérant aucun déboursé — amortissement	660,229	552,972
Ristournes empruntées ou capitalisées	—	1,333,389
Remboursement des hypothèques à recevoir	12,000	80,000
Ajustement de l'impôt spécial remboursable	3,757	—
Produit de nouvelles dettes à long terme :		
Emission d'obligations	1,470,000	—
Emission de débetures	2,435,000	945,000
Billets à terme	—	235,000
Hypothèques à payer	—	163,740
Emission de capital social	115,715	53,710
Bénéfice net sur vente de placements et sur rachat d'obligations, de débetures et de capital privilégié	11,368	1,619
Régularisation des impôts d'années antérieures	848	—
	<u>\$5,754,618</u>	<u>\$3,446,238</u>
Utilisation des fonds		
Augmentation des comptes à recevoir à plus d'un an	\$ 420,712	\$ (236,579)
Placements en actions, certificats et dépôts	88,360	81,920
Avance à Les Engrais Laprairie Ltée	—	350,000
Impôt spécial remboursable	—	12,800
Dépôt en fiducie pour fins d'immobilisations en cours	241,989	—
Additions aux immobilisations, moins ventes	3,135,041	824,991
Frais d'émission d'obligations et de débetures	49,622	—
Dettes à long terme remboursées par anticipation	306,308	67,805
Virement de billet échu aux exigibilités	100,000	—
Versements sur dette à long terme échéant à moins d'un an	941,160	745,292
Capital social racheté	78,378	79,105
Impôts sur le revenu payés	6,962	5,774
Excédent du prix payé sur la valeur aux livres lors de l'acquisition d'une filiale	—	74,157
	<u>\$5,368,532</u>	<u>\$2,005,265</u>
AUGMENTATION DU FONDS DE ROULEMENT	<u>\$ 386,086</u>	<u>\$1,440,973</u>
FONDS DE ROULEMENT À LA FIN DE L'EXERCICE	<u>\$4,047,677</u>	<u>\$3,661,591</u>

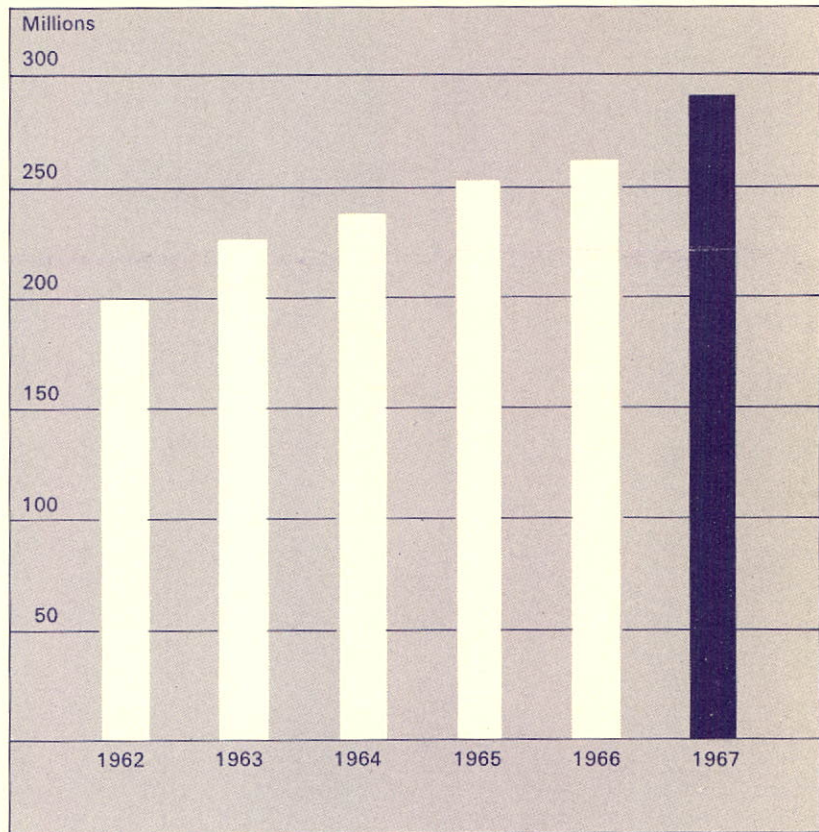
CHIFFRE D'AFFAIRES DES COOPÉRATIVES AGRICOLES

(EXCLUANT
COOPÉRATIVE FÉDÉRÉE
DE QUÉBEC)

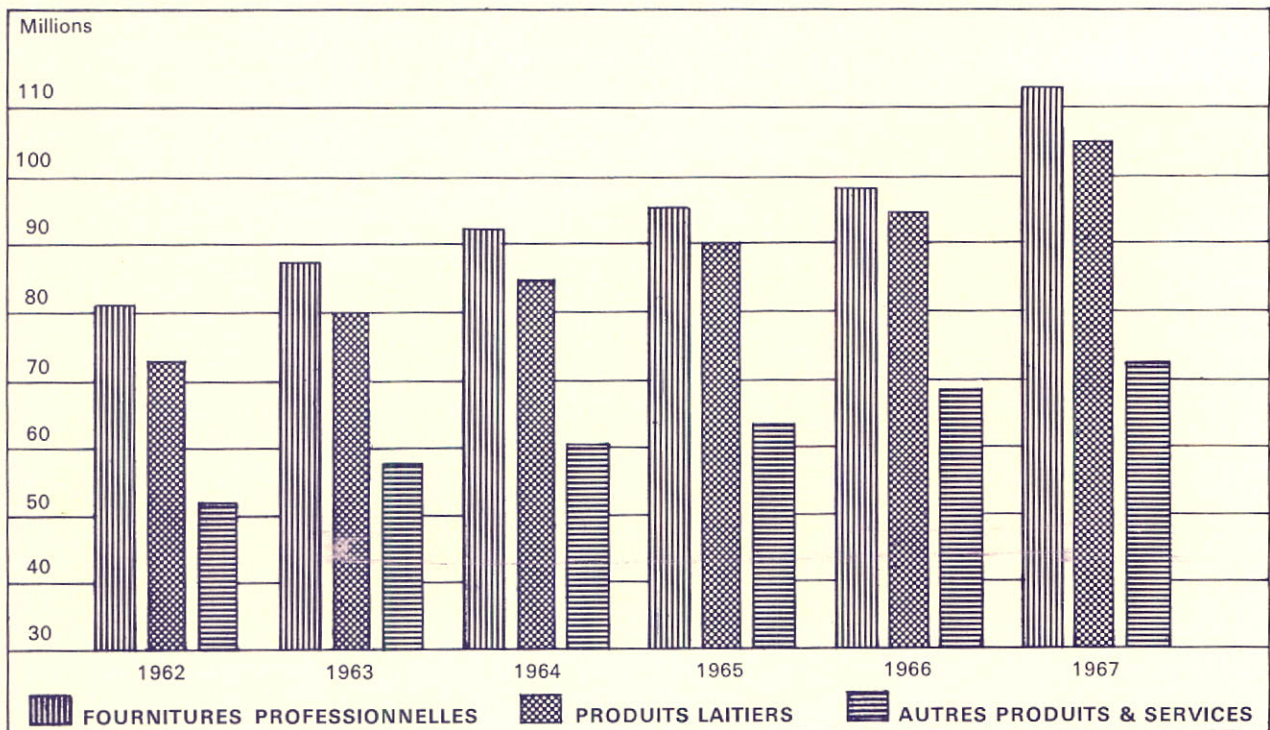
EN 1967

\$290,000,000

SOURCE :
Service de la Coopération,
Ministère de l'Agriculture
et de la Colonisation, Québec



CHIFFRE D'AFFAIRES DES COOPÉRATIVES AGRICOLES PAR SERVICE



Création Cabanis, Seguin & Associés



Legrade

